

0860005N
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CITE TECHNIQUE EDOUARD BRANLY
2 RUE EDOUARD BRANLY
86106 CHATELLERAULT CEDEX
Tel : 0549025260

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Philippe Palisse

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le conservatoire Clément Janequin dans le cadre d'un partenariat 2021-2022 avec le LP et LEGT Edouard Branly.

Des ateliers seront mis en place pour nos élèves à titre gracieux.

La prise en charge des repas des intervenants sera à la seule dépense.

A ce jour, la convention n'étant pas entièrement rédigée, elle ne peut être présentée au conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20212022_35_0860005N_211215114141

0860054S

ACADEMIE DE POITIERS

RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS

22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR

86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés PARTENARIAT AVEC LE

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CITE TECHNIQUE EDOUARD
BRANLY-0860005N

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 35

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Pièce(s) jointe(s) manquante(s)